

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 315

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 170 de la commission des finances

ARTICLE 6 TER

À la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« celle-ci »

les mots :

« l'entreprise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.